

## 2<sup>ème</sup> salon St JUST en ART



Du 5 au 8 mai dernier avait lieu à St Just le 2<sup>ème</sup> salon organisé par la Municipalité et ouvert aux artistes amateurs (peinture, sculpture et photo). Comme l'an passé, plusieurs personnalités se sont déplacées pour l'inauguration (Sous-Préfet, Sénatrice, Conseiller Départemental...) et de nombreux visiteurs se sont succédés durant ces 4 jours.

Lire la suite page 3....



### EDITO

Nous voici dans le 2<sup>ème</sup> semestre, un moment de l'année où l'actualité communale est la plus dense. Non pas qu'il n'y ait rien à dire au 1<sup>er</sup> semestre, mais cette période est tout naturellement plus propice à l'action, les manifestations se multiplient, l'espoir d'une meilleure météo après un hiver maussade et les congés d'été y sont largement pour quelque chose...

Ici nos associations se surpassent pour votre plaisir et le Conseil Municipal poursuit son travail pour préparer le futur de la commune. Beaucoup de choses vont changer avec la nouvelle « grande » communauté de communes et nous y reviendrons plus en détail lors de notre prochain numéro en janvier. Aujourd'hui, l'heure est au travail dans les commissions et les groupes de pilotage et nous prenons notre part à l'élaboration de ce grand chantier. C'est sans complexe que nous avons décidé de nous investir au même titre que les autres communes, nous refusons les discours défaitistes que l'on entend ici et là, Il n'y a aucune raison de craindre quoi que ce soit et nous faisons tout pour que notre commune occupe la place qui lui revient.

Bonne lecture et à très bientôt

François CHAUTARD,

Maire de SAINT JUST



web

### SOMMAIRE

1 BUDGET COMMUNAL

2 CULTURE

- Salon Saint Just en Art

3 VIE LOCALE

4 TRAVAUX

5 ANNUAIRE

+ D'INFO AU QUOTIDIEN  
Sur le site de la Commune:

[www.saintjust-63.fr](http://www.saintjust-63.fr)

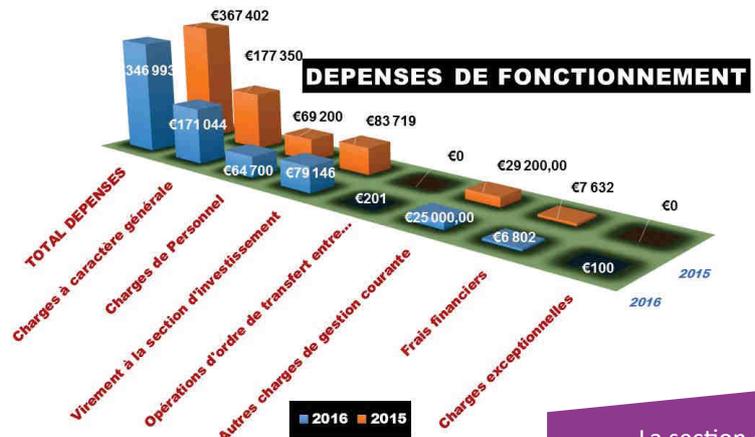
# Budget



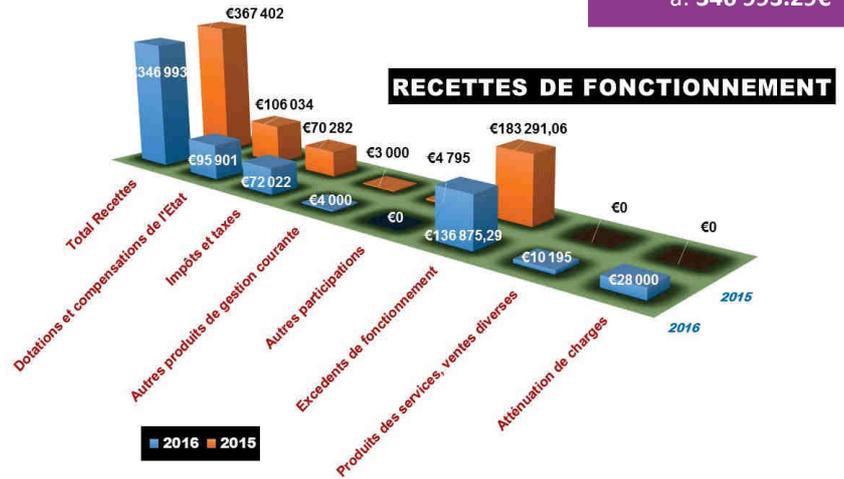
# Communal

Le 15 avril 2016, le Conseil municipal a adopté son budget pour l'année 2016. Un budget parfaitement équilibré, comme vous pouvez le constater. Comme l'an passé, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés, ce qui garantit aux contribuables une stabilité relative, si l'on considère tout de même que les bases d'imposition, elles, sont toujours un peu augmentées par l'Etat.

Vous remarquerez que nos dépenses de fonctionnement diminuent de manière significative, c'est notamment vérifiable sur les charges à caractère général, grâce aux économies de chauffage réalisées avec nos travaux d'isolation et notre chasse au gaspillage. Bien que nous soyons confrontés à des difficultés de remplacement de notre Personnel pour cause de maladies,

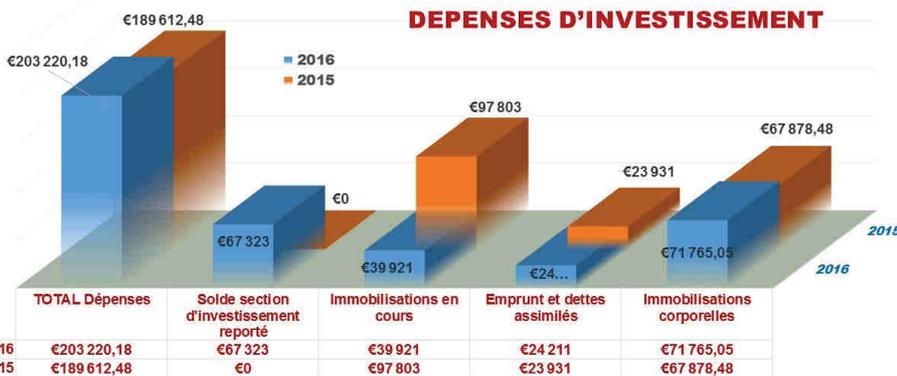


La section de fonctionnement s'équilibre à: **346 993.29€**

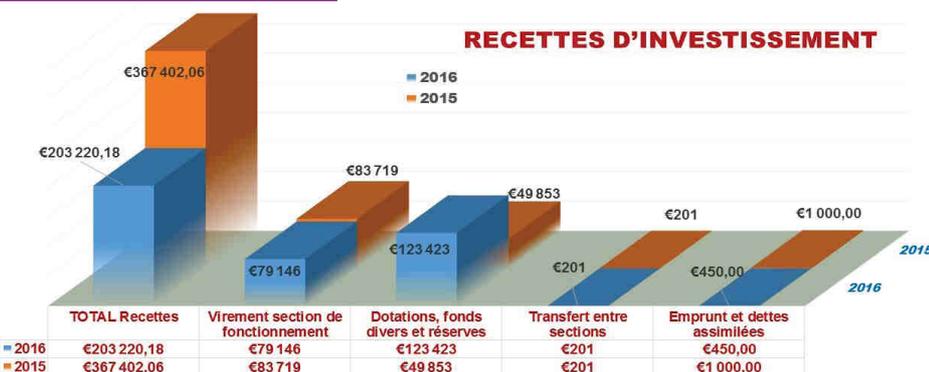


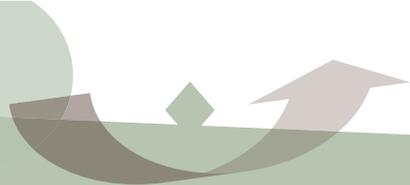
vous remarquerez que les charges de personnel diminuent légèrement de 2015 à 2016 : c'est lié en partie, aux remboursements de certaines assurances. C'est un poste sensible que nous surveillons particulièrement puisqu'il représente près de 20% de nos dépenses de fonctionnement. Pour en limiter le coût, nous avons, par exemple, décidé de faire tenir la permanence du lundi après-midi par des élus.

En ce qui concerne nos investissements, nous allons devoir marquer une pause. En effet, d'autres projets sont en préparation et les chantiers devront être lancés dans les mois à venir, c'est le cas de la réfection de la toiture de l'église qui fait l'objet d'une demande de Dotation Equipements des Territoires Ruraux ou de la fin des travaux de la traversée du bourg qu'il serait pertinent d'entamer à la suite de ceux de la sécurisation de l'école et de l'enfouissement des réseaux que nous sommes en train de mener à terme.



La section d'investissement s'équilibre à: **203 220.18€**





## ACTUALITE

### Une centenaire à St JUST



**Marie FAURE**, doyenne de la Commune a fêté ses cent ans samedi 7 mai. Le matin, une délégation du Conseil Municipal composée de J.M. HERNANDEZ, 1er Adjoint, remplaçant le Maire en déplacement familial, de Christine DESQUIBES et Evelyne BRAVARD, conseillères municipales s'est rendue à ses côtés pour lui remettre un magnifique bouquet de fleurs.

Jusqu'à l'an dernier, Marie FAURE vivait encore à Fontlobine dans sa maison, entourée de ses enfants et de ses petits enfants. Nous lui souhaitons encore de belles années remplies de bonheur et une très bonne santé.

### AG du Comité des Fêtes

Un bon bilan tant moral que financier, des projets plein la tête, une ambiance dynamique une équipe de jeunes (mais pas que...) bref, pas de modification dans l'exécutif, on ne change pas une équipe qui gagne !!



# CULTURE

## 2ème Salon St Just en Art



Environ 130 œuvres de peintres, artistes et sculpteurs étaient exposées au 2<sup>ème</sup> salon Saint Just en Art qui se tenait cette année du 5 au 9 mai 2016. A l'inauguration, de nombreux invités de marque parmi lesquels le Sous-Préfet Jean-Charles JOBART, la Sénatrice Michèle ANDRE, Éric DUBOURGNOUX, représentant Tony BERNARD Président du Parc et le Député André CHASSAIGNE, le Conseil-

ler Départemental Michel SAUVADE et de nombreux autres élus.

Serge VINCENNELLI, invité d'honneur et peintre résidant à St Just exposait plusieurs copies de grands peintres (François Boucher, Renoir ou encore Van Gogh...). En tout 19 artistes venus de divers endroits de notre région (St Just en Art est ouvert à tous les artistes et c'est ce qui lui confère ce niveau de qualité.)



### Le Prix du Public catégorie PEINTURE

Le Prix du public pour la catégorie « Peinture » a été attribué à **Daniel GENATIO** de St ROMAIN et à **Alain CAYLAT** de St Just, tout deux exæquos...

### Prix Photo

**Laëtitia ROIRON**



### Prix Sculpture

**Jean-Claude GUELON**



Comme l'an passé, les scolaires ont savouré leurs petites visites commentées en « avant première ». Un grand merci aux 19 artistes, et à nos « régionaux » dont les talents ont été appréciés : **Philippe JOLY**, **Denise JUIN**, **Bernard LAUDOUZE**, **Daniel MORA** et **Serge VINCENNELLI**.



A tous nous disons encore bravo, merci au organisateurs qui ont donné de leur temps et de leur patience et à l'an prochain pour une 3ème édition.

## Coupes d'affouage

Le régime forestier s'applique à l'ensemble des bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution appartenant aux sections de commune.

La gestion des biens et droits de la section est assurée par le conseil municipal et par le maire.

Lorsqu'elle est constituée, la commission syndicale est appelée à donner son avis sur les modalités de jouissance des biens de la section, dont les fruits sont perçus en nature. L'affouage est une possibilité et non une obligation.

Dans tous les cas, le Conseil municipal doit délibérer pour préciser la quantité (*mise en vente en lots groupés ou partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage*).

Les volumes délivrés en bois d'affouage sont exclusivement destinés à satisfaire les besoins des membres de la section pour le chauffage domestique de leurs habitations, dans un volume proportionné à cette fin et à partir d'essences de bois non commercialisables en première transformation.

Lorsque les coupes d'affouage sont possibles, l'Office national des forêts (ONF) délivre les bois au vu d'une délibération du conseil municipal déterminant :

- le mode de partage, les délais et les modalités d'exécution et de financement de l'exploitation et la perception éventuelle d'une taxe d'affouage.

La procédure est la suivante :

- 1) Le conseil municipal délibère pour chaque coupe d'affouage.
- 2) Il établit le rôle des affouagistes (nom des titulaires du droit d'affouage): selon une jurisprudence constante, l'effectivité de la condition de domicile réel et certain et le droit au partage de l'affouage qui en résulte doivent s'ap-

précier au regard de la situation réelle des intéressés au cours de chaque année civile. Cette occupation effective et stable exclut le résident « secondaire ».

3) Le conseil municipal fixe chaque année par délibération le mode de partage :

- ou bien par foyer dont le chef de famille a son domicile réel et fixe sur la section,
- ou bien moitié par foyer et moitié par habitant,
- ou bien par habitant ayant son domicile réel et fixe sur la section.



4) Il précise dans sa délibération les délais et les modalités d'exécution et de financement de l'exploitation (qu'il s'agisse des bois de chauffage ou des bois de construction) :

- les quantités de bois déterminées sont alors délivrées par l'ONF à la collectivité qui les fait exploiter en régie ou par l'entreprise de son choix.
- Lorsque le conseil municipal décide de partager des bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectue sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le conseil municipal, et soumis solidairement à la responsabilité prévue par la loi.
- la perception éventuelle d'une taxe d'affouage.

**Aucun bois ne peut être partagé sur pied ni abattu individuellement par le titulaire d'un droit d'usage.**

**Les bénéficiaires ne peuvent pas vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature.**

## ACTUALITE

### La commune de St JUST s'engage...



Vendredi 8 avril, en présence de la Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Laurence ROSSIGNOL et de nombreux autres élus du Département, notre commune a signé le protocole relatif à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences. Ce système de solidarité gratuit met à disposition des femmes et de leurs enfants victimes de violences, une quinzaine de logements sur le territoire.

### Rencontre avec les associations

Une réunion s'est tenue vendredi 3 juin entre la Municipalité et les responsables d'associations afin de mieux cerner les attentes des uns et des autres. Ce fut l'occasion pour le Maire, François Chautard, de réaffirmer l'intérêt qu'il porte aux différents acteurs de l'animation de notre commune et de reconnaître leur travail. L'engagement a été pris de se retrouver régulièrement chaque année.

### 24ème rallye de la Fourme



Samedi 30 juillet 2016, pour le plaisir des amateurs de sports mécaniques, plusieurs épreuves spéciales auront lieu sur la commune de St JUST à l'occasion du 24ème rallye de la Fourme d'Ambert. Des buvettes seront organisées aux différents points « stratégiques » du parcours.

# TRAVAUX

## Sécurisation de l'école et enfouissement des réseaux



Les travaux de sécurisation de l'école sont en cours de finition. Ces travaux, financés en partie grâce à une dotation de l'Etat attribuée chaque année en fonction du produit des amendes de Police ont pour but la mise en sécurité du cheminement des enfants jusqu'à la salle

polyvalente. Parallèlement à ce chantier il a été procédé à l'enfouissement des réseaux (électrique, éclairage, Orange) avec la participation du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) du Puy de Dôme auquel la Commune est adhérente, financeur du projet à hauteur de 50%.



## ACTUALITE

### Nouvelle sous-préfète

Mme Patricia VALMA Succède à Jean-Charles JOBART, qui avait récemment annoncé son départ d'Ambert. La nouvelle Sous-Préfète a pris ses nouvelles fonctions et présidait le 6 juin dernier sa 1ère commémoration au Monument au combattants d'Ambert.

### Le banc des sages...



Après les jardinières en bois et divers autres réalisations dont profitent depuis plusieurs années les communes de la Communauté de communes, les Sages nous ont offert un banc. Nous les en remercions chaleureusement et souhaitons qu'ils retrouvent leur place dans la nouvelle grande Communauté...

### Comité des Fêtes en action...

Des travaux bien utiles ont été réalisés par les membres et les bénévoles du Comité des Fêtes. Il s'agissait en fait de construire un prolongement du balcon

devançant la salle, dans le but d'y permettre un accès direct au local de rangement. Cette opération a été menée en un weekend grâce à une équipe d'expert avec, en plus, une super ambiance et de la bonne humeur.



Fred, à quand le prochain chantier ?



### Le Comité des Fêtes nous fait son théâtre...

LES UNS LES AUTRES. LA TROUPE DE THÉÂTRE DE LA MPT DES 2 MOIRES, VOUS PRÉSENTE SA NOUVELLE PIÈCE

PATRICK TROLLIAT ANHÉLE CHENET MARTINE RIGOLLOT MARTINE SALA JUELLE NOTIN ROLAND DURAND CECILE DEHANT

**ASSOCIATION de Bienfaiteurs**

UNE COMEDIE DE MARTINE RIGOLLOT, MISE EN SCÈNE PAR SERGE MOULIN

Entrée: 7€ Samedi 5 novembre  
Salle des Fêtes de St Just  
à 20h45

## À NE PAS MANQUER

Samedi 16 juillet

Randonnées pédestres et à VTT

Repas

Feu d'artifice

Animation

Buvette



**SAINT-JUST** Comité des Fêtes

Samedi 16 juillet 2016

14h30  
21ème RANDONNÉE PEDESTRE et VTT  
avec ravitaillement  
2 parcours: 7 et 12 Kms  
Départ: Salle annexe de la Mairie  
Inscription: 3€ (gratuit pour les moins de 12 ans)

19h  
REPAS BARBECUE: 13€  
Réservation (limite d'inscription: 12/07/16)  
04 73 72 90 17 ou 06 78 93 66 90

22h  
FEU D'ARTIFICE  
ANIMATION

## PORTAGE DES REPAS

### A DOMICILE

#### Avec la Communauté de Communes Livradois Porte d'Auvergne :

##### 1ère Formule:

Plat du jour (viande et légumes):  
**6,50€**

##### 2ème Formule:

Entrée + Plat du jour:  
**8€**

##### 3ème Formule:

Entrée + Plat du jour + fromage  
et/ou dessert:  
**9€**

##### LIVRAISON:

lundi (repas de lundi et mardi)  
Mercredi (repas de mercredi et jeudi)  
Vendredi (repas de vendredi, samedi,  
dimanche)

#### Avec le SIVOM de Viverols:

Une entrée, un plat chaud et un  
dessert *servi entre 11h30 et  
12h30 du lundi au samedi :*  
**8.40€**

Selon votre situation vous pouvez  
peut être bénéficier d'aides. Rensei-  
gnements auprès du C.L.I.C  
d'AMBERT au 04.73.82.96.67 pour  
étude de vos droits éventuels.

Pour tout renseignement  
rendez-vous dans votre mairie  
ou contactez la communauté  
de communes  
au 04 73 82 26 37.  
ou le SIVOM de VIVEROLS  
au 04 73 95 99 06

## ETAT CIVIL

### Décès:

10 juin Fernande VEYRET (92 ans)

16 juin Gérard GUILLAUMONT (69 ans)

## Numéros d'urgence:

SAMU: 15    POMPIERS: 18    GENDARMERIE: 17

## Associations

**Associations des Parents d'élèves.** *Présidente: Sabine BEST*

**Club du 3ème âge.** *Présidente: Jeanne FERRY*

**Club « St JUST Moto Loisirs ».** *Président: Christophe BEST*

**Société de chasse.** *Président: Gilles DESQUIBES*

**Comité des Fêtes.** *Présidente: Sylviane BEST*

## INFOS PRATIQUES

### Ouverture de la Mairie:

Lundi de 14h à 17h (Maire/1er Adjoint)  
Mercredi de 14h à 17h.  
Vendredi de 16h à 18h.

Tel: 04 73 95 64 05

Courriel: mairie.stjust@gmail.com

### Bibliothèque:

1er étage du bâtiment de l'école  
Tous les samedis de 14h30 à 16h

### Communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne:

Tel: 04 73 82 26 37  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 14h à 17h.

Courriel: secretariat@cc-livradois.fr

### Syndicat des eaux (SIAEP)

Tel: 04 73 95 12 96  
Courriel: siaep.chaumont@orange.fr

## Déchetteries

*(Le dépôt sauvage d'ordures est  
passible d'une amende.)*

**Ambert : Tel : 04 73 82 37 17**

**Arlanc : Tel : 04 73 95 17 22**

**Viverols : Tel: 04 73 95 34 58**

## Service d'aides

### ménagères

**SIVOM de Viverols  
Tel: 04 73 95 99 06**



**Renseignements SNCF  
Tel: 3635**

**Guichet SNCF d'Ambert  
Ouvert du mardi au vendredi  
de 10h à 12h et de 13h à 16h30**

## BUS DES MONTAGNES

Possibilité pour les habitants du canton de se  
rendre à Viverols chaque mardi (sauf jours  
fériés). Il faut *s'inscrire en téléphonant  
le lundi de 13h30 à 17h au 04 73 95 99 06*

**Réseau Transdôme  
Lignes 14 : Ambert - Viverols - St-Anthème  
Transporteur: KEOLIS LOISIRS ET VOYAGES  
AMBERT**

**Tel: 04 73 82 18 04**